

**RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020**

Nombre de conseillers :

En exercice : 23

Présents : 21

Excusés : 2

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Salle Polyvalente rue des Arloings, sous la présidence de **M. Bernard CORRE, Maire.**

M^{me} ARNOUX a été élue secrétaire de séance

* * * * *

APPROBATION à l'unanimité du compte rendu du 10 juillet 2020 par les membres présents.

I/ DELIBERATIONS :

1/ POLE MULTISERVICES : cession d'un local

Suite à la proposition de Madame Claudia BRAULT, domiciliée à CREUZIER-LE-VIEUX, d'acquérir le local « esthétique » du bâtiment communal Pôle Multiservices, situé place des Guinards, d'une surface de 49,50m², les membres du Conseil décident à l'unanimité sa cession au prix de 74 362€. La promesse de vente puis l'acte notarié seront établis en l'étude de Maître Jeanne-Marie CARRIER de BOISSY de Cusset) conjointement avec Maître LAFFAY (St-Yorre).

2/ AMENDE DE POLICE : demande de subvention

Pour les projets de remplacement des feux tricolores (rue de Boutiron et de Jules Ferry) et d'aménagement de la rue de Vichy (section Beausoleil/rue des Soupirs), une demande de subvention est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Allier au titre de l'aménagement et de la mise en sécurité de ces voies, représentant 30% du montant total des travaux soit 15 545,33[€] pour 51 817,75^{€HT} de travaux.

Approbation unanime des membres présents.

3/ VICHY HABITAT : demande d'avis sur cession de logement social

Suite à la demande réitérée de Madame Karine LOUESSARD d'acquérir le logement qu'elle loue actuellement (pavillon n°3, impasse du Port Boutin), Le Maire propose de formuler un avis favorable à l'aliénation de ce bien immobilier. Accord des membres du Conseil à la majorité (3 abstentions).

4/ TLPE : taxe locale de la publicité extérieure

Sur la demande de Vichy Communauté de pouvoir instaurer la TLPE et de lui transférer l'ensemble des prérogatives y afférentes (produits et recouvrement) sur la totalité du territoire communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2021, les membres du CM ont majoritairement (par 17 voix, 1 pour et 5 contres : MM. BERTIN, LEDET, MORIGNAT, et Mmes FINAT et RICHE) décidé de s'abstenir au motif que l'institution d'une taxe sur nos entreprises locales aggraverait davantage leur situation économique déjà bien fragile actuellement.

5/ URBANISME

- a) Alignements : une parcelle rue des Fleurs appartenant à AOC FINANCES (de 12m² à 3€ soit 36€), et plusieurs parcelles situées Chemin de la Roche appartenant aux conjoints LAURENT-VARANGE (de 230m² à 3€ soit 789€) ;
- b) Cession : suite à la demande de Monsieur VELLARD et Madame PIRETTI de pouvoir acheter à la Commune une parcelle de 230m², située au lieu-dit « Les Fées », au prix de 400€ ;
- c) Acquisition : suite à la mise en vente du 1 place des Guinards, il est opportun d'acquérir par l'exercice du droit de préemption, dans le cadre de l'aménagement du centre-bourg, cette parcelle bâtie au prix de 107 000€. La commission des finances décidera du moyen de financement de ce projet (emprunt ou EPF).

Approbation unanime des membres présents pour ces acquisitions et cession.

6/ COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vichy Communauté nous demande de désigner 4 commissaires (2 titulaires et 2 suppléants) susceptibles de siéger au sein de cette commission. Après appel à candidature, ont été désignés :

- titulaires : Mme Denise GAILLE et Monsieur Daniel CORRE
- suppléants : Messieurs Lionel LEDET et Jean-Marie GODEFROY.

7/ BUDGET 2020 : décision modificative de crédits

Afin de pouvoir honorer une facture de 744€ (EPF) à un article comptable actuellement dépourvu de crédit, il est nécessaire d'abonder celui-ci en transférant une somme équivalente d'un autre compte. Accord unanime.

8/ REGLEMENT INTERIEUR du CM

Conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation. Cette rédaction a été réalisée à partir de règlements existants dans d'autres communes, de documents élaborés par l'association des Maire de France et d'éléments de jurisprudence.

Le Maire présente au conseil municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal.

Ce règlement fixe notamment :

- les réunions du Conseil Municipal
- la tenue des séances du Conseil Municipal
- les débats et le vote des délibérations
- les comptes-rendus des débats et des décisions
- les commissions et comités consultatifs
- les dispositions diverses et relatives aux droits des élus

M. BERTIN conteste les éléments de l'article 35 « Réseaux sociaux/Site internet » ; après discussion, il est décidé de voter le texte en l'état et de vérifier la justesse des motifs de contestation et les éléments apportés par M. BERTIN. Le cas échéant un avenant au règlement sera rédigé et mis à l'ordre du jour d'un prochain CM.

Le règlement intérieur est adopté par 17 voix (1 abstention et 5 contres : MM. BERTIN, LEDET, MORIGNAT, et Mmes FINAT et RICHE).

* * * * *

II/ QUESTIONS DIVERSES

- Le Maire annonce que, pour les prochaines élections de 2021, les 3 lieux de vote de la Mairie sont déplacés à la SDF à cause de la double élection (régionales et départementales)
- Le Maire expose le plan d'avenir de Vichy Communauté : projet de territoire 2020-2035, pacte fiscal et financier, schéma de mutualisation, qui devront être votés à l'été 2021.
- Manifestations : annulation de Creuzier-en-Fête pour cause de contraintes sanitaires mais maintien des journées du Patrimoine (ouverture du site de l'église de 10h-12h et 14h-18h et présence d'un manège sur le parking de l'aire de camping-car pendant les 2 jours du WE). De même, une exposition se tient actuellement en Mairie jusqu'au 12 octobre sur le Patrimoine et les fouilles archéologiques.
- Mme Denise GAILLE informe les élus de l'avancée du projet Leader concernant la mise en valeur du Patrimoine (église et crypte, accès à la voie verte), qui devra être déposé début octobre. Les étudiants qui ont travaillé sur le site ont été impressionnés par ses qualités exceptionnelles.

La séance s'achève à 20 h 30

* * * * *

Vu par Nous, Bernard CORRE, Maire de la commune de Creuzier-le-Vieux (Allier),
pour être affiché le 21/09/2020 à la porte de la Mairie.

